

CENTRE HOSPITALIER DE THIERS

CONCOURS SPÉCIFIQUE PASSERELLE

INSTITUT DE FORMATION

D'AIDES-SOIGNANTS

Route du Fau – BP 89

63307 THIERS

☎ : 04.73.51.10.38

Fax : 04.73.51.10.09

Mail : secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr

Rentrée en Janvier 2020

INSCRIPTIONS :

A partir du Lundi 13 mai 2019

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

Mercredi 31 juillet 2019 (cachet de la poste faisant foi)

ÉPREUVE SPÉCIFIQUE:

Octobre-Novembre 2019

RÉSULTATS

Novembre 2019

*Document élaboré en référence à l'arrêté du 22 Octobre 2005 modifié
relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.
Ce document comporte dix pages et une annexe (trois pages)*

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les diplômes suivants dispensent des épreuves de sélection et d'une partie de la formation aide-soignante :

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture sont dispensées des Unités de Formation : 2, 4, 5, 6, 7 et 8.
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier sont dispensées des Unités de Formation : 2, 4, 5 et 7.
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique sont dispensées des Unités de Formation 1, 4, 5, 7 et 8.
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la Mention Complémentaire d'Aide à Domicile sont dispensées des Unités de Formation : 1, 4, 5 et 7.
- Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles sont dispensées des Unités de Formation : 1, 4 et 5.

L'arrêté du 21 mai 2014 indique que les personnes titulaires des diplômes indiqués ci-dessus peuvent accéder à la formation d'aide-soignant par deux voies d'accès :

- par le concours général qui prévoit une sélection orale avec un entretien devant un jury (cf. formation complète)
- par une sélection spécifique qui comprend une première sélection sur dossier, puis si le dossier est retenu un entretien avec un jury.
 - 1) Sélection sur dossier, vous devez fournir les pièces listées en page 4
 - 2) Entretien avec un jury.

Vous ne pouvez pas vous inscrire sur les deux modes de sélection.

Vous devez faire un choix.

DOSSIER D'INSCRIPTION

- Tout dossier d'inscription doit impérativement être envoyé par courrier et correctement affranchi à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Thiers (adresse complète - page 1)
- Clôture des inscriptions le **Mercredi 31 juillet 2019**.
(Cachet de la poste faisant foi).
- Les dossiers doivent parvenir par courrier. Nous vous conseillons de les envoyer en lettre suivie ou en recommandé.
Les dossiers ne parvenant pas par courrier et donc n'ayant pas le cachet de la poste seront refusés.
Ce refus sera notifié par courrier après la clôture des inscriptions.
- **Tout dossier incomplet, non conforme ou parvenu après la date limite sera refusé.** Aucun rappel téléphonique ou écrit ne sera fait. Ce refus sera notifié par courrier, après la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection.
- Pour la constitution du dossier, aucune information complémentaire ne sera donnée (ni par courrier, ni par téléphone, ni sur place).
- Les droits d'inscription s'élèvent à **55 €** (payables par chèque).

Après la clôture des inscriptions (31 juillet 2019) en cas d'annulation ou d'absence aux épreuves de sélection, quel qu'en soit le motif, le chèque des droits d'inscription ne sera pas rendu.

Le chèque sera rendu si l'annulation est effective par courrier avant la clôture des inscriptions, soit le **Mercredi 31 juillet 2019** (cachet de la poste faisant foi).

➤ Envoi des convocations :

Les candidats dont le dossier aura été retenu recevront leur **convocation la première quinzaine de septembre par simple courrier.**

Si vous n'avez pas reçu votre convocation dans les délais indiqués ci-dessus, vous devez prendre contact avec le secrétariat de l'institut de formation :

secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr

04.73.51.10.38

L'IFAS ne pourra pas être tenu responsable des problèmes d'acheminement des convocations.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

1 - La fiche d'inscription dûment complétée (ci-jointe page 6)
et l'autorisation de publication (ci-jointe page 8)

2 - Une photocopie **lisible de l'un des documents** :

- carte nationale d'identité en cours de **validité*** (photocopie recto et verso)
- passeport en cours de **validité***
- carte de résident en cours de **validité*** (photocopie recto et verso)
- carte de séjour en cours de **validité*** (photocopie recto et verso)
- extrait d'acte de naissance
- livret de famille

Aucun autre document ne sera accepté. Vérifier que la validité des documents soit effective jusqu'à la fin des épreuves de sélection (fin novembre 2019).

**Dans le cas où votre document n'est plus valide, nous faire parvenir :*

- *la photocopie du document périmé,*
- *l'attestation de demande de renouvellement délivrée par l'administration (mairie...).*

3 – *Enveloppe autocollante remplie à l'adresse exacte du candidat :*

- une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour 100 gr (pour restitution des documents).

4 – Un chèque de 55 € libellé à l'ordre du « Trésor Public » correspondant aux droits d'inscription aux épreuves de sélection.

Dans le cadre de la sélection spécifique, un candidat dont le dossier n'aura pas été retenu, ne peut prétendre au remboursement des frais d'inscription.

5 – La photocopie du diplôme nécessaire à votre inscription (ou relevé de notes en cours de validité) sur laquelle vous aurez inscrit la mention « copie certifiée conforme à l'original », la date et apposé votre signature.

Dans le cas où vous ne seriez pas encore en possession de votre diplôme joindre un certificat de scolarité.

Puis nous faire parvenir la photocopie du diplôme (sur laquelle vous aurez inscrit la mention « copie certifiée conforme à l'original », la date et apposé votre signature) dès réception et au plus tard le **15 juillet 2019** (cachet de la poste faisant foi).

Passé ce délai, vous serez inscrit à l'épreuve d'admissibilité (épreuve écrite).

Aucun rappel ne sera fait.

6 – Un curriculum vitae

7 – Une lettre de motivation

8 – Les attestations de travail et appréciations des employeurs

9 – L'engagement à payer la formation dans le cas où vous n'auriez pas de prise en charge de la part de la Région ou de Pôle emploi (ci-joint page 7)

CONDITIONS MEDICALES

L'admission définitive à l'Institut est subordonnée à un dossier médical complet qui devra être fourni uniquement en cas d'admission à l'Institut de formation.

Chaque candidat devra fournir :

- **Un certificat médical par un médecin agréé (liste disponible sur le site www.ars.auvergne.santé.fr) attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant (ce libellé doit apparaître sur votre certificat).**
- **Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions de vaccination et d'immunisation des professionnels de santé en France. Depuis août 2013, la réglementation indique que les élèves sont soumis aux mêmes exigences vaccinales que les professionnels, notamment en ce qui concerne la vaccination contre l'hépatite B : "la preuve de l'immunisation doit être apportée par la présentation du dosage des marqueurs sériques de l'hépatite B.**

ATTENTION

PREVOIR les délais suffisants pour les vaccinations à faire ou à refaire afin que vous soyez correctement immunisé(e) pour être autorisé(e) à entrer en formation.

**L'IMPOSSIBILITE DE FOURNIR L'UN DES CERTIFICATS CI-DESSUS AU PLUS TARD LE JOUR DE LA RENTREE, ENTRAINERAIT LA PERTE DU BENEFICE DE VOTRE ADMISSION.
(La rentrée est prévue le 06 Janvier 2019)**

CONDITIONS FINANCIÈRES

La recherche d'un financement de la formation doit se faire dès l'inscription aux épreuves de sélection.

- **Autres frais à prévoir :**

En fin de formation, l'élève aide-soignant doit fournir l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 ou un équivalent reconnu par le ministère chargé de la Santé.

La formation préparant à cette attestation sera organisée en 2020 au Centre Hospitalier de Thiers.

Un véhicule est vivement conseillé compte-tenu de l'éloignement de certains stages.

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

CENTRE HOSPITALIER DE THIERS

FICHE D'INSCRIPTION – Rentrée 2020

ÉPREUVE : SPÉCIFIQUE

Veillez SVP répondre à toutes les rubriques Merci de remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

NOM :NOM DE JEUNE FILLE :
(en lettres capitales)

Prénoms : Sexe : Féminin
(dans l'ordre de l'état civil) Masculin

Date de Naissance : Nombre d'enfants :

ADRESSE (où vous pouvez toujours être contacté(e)) :

CODE POSTAL : VILLE :
(en cas de changement d'adresse, veuillez prendre les dispositions nécessaires pour faire suivre votre courrier)

N° tél. : N°tél.portable :
Adresse mail :@.....

Études suivies en 2019 :

Formation préparatoire aux épreuves de sélection – Institut de Formation d'Aides-Soignants (organisme – année) :

(Aucune préparation n'est rendue obligatoire par le texte et cette donnée n'est pas prise en compte dans les critères de sélection)

Diplômes obtenus, unités de valeur, unités de formation obtenues :

.....
.....

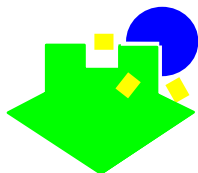
(fournir les photocopies de tous les diplômes que vous possédez)

Attention ! Tout diplôme envoyé après la clôture des inscriptions ne sera pas pris en compte.

Je soussigné(e) (nom – prénom) atteste sur l'honneur que tous les renseignements donnés et les documents joints à ce dossier sont conformes à ma situation.

Date :

Signature :



CENTRE HOSPITALIER DE THIERS

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

ENGAGEMENT

Je soussigné(e)

En cas d'intégration à l'IFAS du centre hospitalier de Thiers suite à ma réussite aux épreuves de sélection, je m'engage à payer la totalité des frais de la formation non pris en charge par un organisme financeur.

Fait à

Le 2019

SIGNATURE :

JE SOUSSIGNÉ(E) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal – Ville :

AUTORISE la diffusion et la publication de mes nom(s) et prénom(s) sur la liste des candidats reçus (ou sur liste complémentaire) aux épreuves d'admission de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Thiers sur le site Internet de l'établissement.

N'AUTORISE PAS la diffusion et la publication de mes nom(s) et prénom(s) sur la liste des candidats reçus (ou sur liste complémentaire) aux épreuves d'admission de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Thiers sur le site Internet de l'établissement.

La publication sera maintenue pour une durée de 2 mois.

Fait le

Bon pour acceptation

Signature :